

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'activité 2014

Lundi 20 avril 2015

La séance est ouverte à 15 h 30 par le Président Christian FABRE. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur Philippon, et remercie le personnel de leur présence puis présente les personnes présentes à la table, dont Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert comptable, Monsieur Olivier LAFON Commissaire aux comptes, Mmes Mercier secrétaire, Builles secrétaire adjointe et Sevellec Trésorière.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippon qui ouvre l'Assemblée en remerciant l'ensemble du personnel présent à la séance.

Rapport moral

La parole est donnée à la Secrétaire Adjointe Véronique BUILLES pour lecture du rapport moral.

Nous rappelons en quelques mots le travail effectué par le bureau l'an passé.

Nous avons traité environ 670 dossiers, toutes prestations confondues pour une somme de 70 593 €.

Les billetteries Le Zoo, KID PARC, Walibi et Aqualand font une légère hausse. La Coccinelle et la vidéo sont en légère baisse et Marquèze se maintient avec une faible demande. La Piscine a bien commencé avec près de 250 entrées adultes et 150 entrées enfants vendues. Une nouvelle venue en cours d'année, le parc pour enfant de 0 à 12 ans Foli'z à Biganos, avec 50 entrées vendues, un bon démarrage.

Le cinéma Grand écran a encore baissé avec, 1 746 places vendues contre 1 909 en 2013. Cette baisse est consécutive à la mise en vente, par le Grand Ecran, d'entrées à 4 € le billet pour les moins de 14 ans.

Deux sorties sportives ont été organisées par des agents de la Ville : l'une pour une journée Chasse en janvier, avec 15 adhérents, l'autre à la neige en février avec 9 agents. Le COS a aussi participé financièrement au Cross des Collectivités, avec 1 équipe représentant la Mairie d'Arcachon. La dépense du Comité s'élevant pour les 3 sorties à 1 661 €.

Nous avons proposé cette année deux sorties pour les enfants de 8 à 12 ans. Le nombre d'inscriptions pour les deux sorties n'a pas dépassé 4 enfants. Nous avons décidé de faire plaisir à ces 4 enfants et les avons accompagnés à Walibi au mois de juin, pour une journée d'amusement. Nous sommes déçus du manque d'implication des parents.

Concernant les spectacles et concerts d'été, 544 places ont été vendues. Grâce au travail des bénévoles aux buvettes lors des concerts d'été, nous avons réalisé un bénéfice de 4 205 €.

La vente des chèques déjeuners est en hausse cette année. 61 199 chèques ont été commandés pour une dépense totale de 374 712 €.

"Prêt de véhicules et de matériel". Cette prestation est toujours appréciée par les adhérents. 83 d'entre vous en ont bénéficié pour un montant total de 9 372 €.

Au cours de l'année nous avons apporté une aide à 7 agents en difficultés passagères en concertation avec l'assistante sociale et après accord du Conseil d'Administration. Et deux aides non récupérables ont été annulées.

Comme tous les ans, l'arbre de Noël s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et familiale au Palais des Congrès où les enfants et leurs parents ont apprécié le spectacle qui leur a été proposé. Toutefois, nous ne pouvons que regretter le manque d'intérêt de certains parents qui n'ont pas participé à cette journée. Tous les ans et encore cette année, une vingtaine de jouets n'ont pas été récupérés ce jour-là.

A la dernière A. G., nous vous avons proposé l'organisation d'une consultation auprès des familles concernées par les jouets de Noël. Elle avait pour but de savoir si ces familles souhaitaient que l'après-midi de Noël pour les enfants soit conservé, ou remplacé par un simple bon d'achat dans un magasin de jouets. Seulement 26% d'entre vous ont répondu. Les résultats sont de 51% pour conserver l'après-midi récréatif et 63% pour conserver le loto et son spectacle.

L'agenda 2015 qui vous a été distribué maintient sa recette. Il était accompagné, comme tous les ans, du format poche et du stylo.

Enfin, et comme chaque année, nous tenons à remercier la Municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte ainsi que les bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre à leurs collègues, à l'occasion de la journée de l'arbre

de Noël, et aux concerts d'été. Leur aide est aussi précieuse qu'indispensable au bon déroulement de ces manifestations. Merci.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Compte rendu financier

Le Président donne la parole à Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert comptable. Ce dernier rappelle le contexte de son intervention et présente le bilan financier sur un écran pour une lecture plus pédagogique. Après quoi, Monsieur Olivier LAFON, commissaire aux comptes, lit le rapport général financier et certifie les comptes sans réserve. Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Sylvie SEVELLEC, Trésorière, prend la parole et propose au vote l'affectation en report à nouveau du résultat. Elle est approuvée à l'unanimité.

Orientation sociale

Cathy MERCIER, Secrétaire, prend la parole pour l'orientation sociale de l'année 2015.

Je vais donc maintenant vous présenter l'orientation sociale pour l'année 2015.

A propos des BILLETTERIES. Le Cybercafé de La Teste a fermé ses portes définitivement, il n'y aura donc plus de billetterie vidéo et cybercafé.

Pour les autres billetteries, nous avons décidé de maintenir les tarifs pour cette année encore. Les prix sont donc de 5 € pour le cinéma, 18 € pour aqualand et 19 € pour walibi. Elles fonctionneront de la même façon que l'année dernière. Nous vous rappelons que le règlement s'effectue uniquement par chèque. Nous vous demandons de faire bien attention aux dates de validité, les billets ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Nous vous conseillons de venir chercher vos billets au bureau du COS afin d'éviter toute réclamation en cas de perte, et bien sûr pendant les permanences prévues à cet effet.

Deux SORTIES SPORTIVES ont déjà eu lieu en février 2015 : une journée chasse avec 10 participants et un séjour à la neige avec 9 adhérents.

Sur les SPECTACLES CONCERTS. Cette année encore et pour le plaisir de tous, nous renouvellerons une proposition de spectacles pour la saison culturelle 2015/2016. Quant aux concerts d'été, vous avez déjà réservé vos places à un prix préférentiel avec 5 € de remise sur le tarif public. Vous trouverez une partie des spectacles sur l'agenda et sur la page du COS d'Intranet.

NOUVELLE PRESTATION

En concertation avec la Municipalité, une nouvelle prestation va être mise en place. Elle s'intitulera : « aide aux agents parents d'enfants handicapés ». Elle sera attribuée sous certaines conditions, après étude du dossier par l'assistante sociale. Cette mise en place nécessite une modification des statuts prestations.

CHEQUES DE JEUNER COMMANDE ET DISTRIBUTION Nous rappelons qu'il est important que vous respectiez le délai de commande des chèques-déjeuner. Votre commande doit être passée avant le 15 de chaque mois. Les demandes doivent être lisibles et correctement remplies pour faciliter l'enregistrement. Ces chèques sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et tolérés jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

J'en profite aussi pour vous rappeler que leur distribution se fait le premier lundi de chaque mois de 8h30 à midi au bureau du COS et l'après midi de 14h à 15h au Rez-de-Chaussée du Centre Administratif. Nous vous rappelons que pour en bénéficier, il faut avoir un contrat d'au moins 1 an. Par contre, un agent ayant un contrat de six mois renouvelé pour six mois, peut en bénéficier dès le 1er mois de la deuxième période.

Vous avez droit à un maximum de 11 commandes par an quel que soit le nombre de chèques que vous commandez. Pour les paiements en espèces, nous vous rappelons qu'il est interdit de les déposer dans la boîte aux lettres. Vous devez les apporter au bureau du COS, aux heures de permanence. Le COS ne sera pas responsable en cas de perte d'espèces déposées dans la boîte aux lettres.

L'ARBRE DE NOËL. Cette journée se déroulera au Palais des Congrès le samedi 19 décembre 2015. L'après-midi sera consacré aux enfants, et se terminera par notre habituel loto-spectacle.

Je termine cette orientation sociale pour vous informer que l'année prochaine, le COS fêtera ses 40 ans.

A cette occasion, dans le courant du mois de MAI 2016, nous envisageons d'organiser une grande soirée à laquelle vous serez cordialement invités.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Modification du statut Prestations

La parole est donnée à Sylvie Sevellec pour lecture des articles à modifier, le personnel pourra suivre ces modifications sur les imprimés qui leur ont été remis.

Nous vous proposons de modifier :

L'article 5, ajout en fin de paragraphe : « La prestation 6 pourra être attribuée jusqu'au 26 de l'enfant ».

L'article 9, la prestation 6 devient « Aide aux parents d'un enfant handicapé : Carte d'invalidité ou attestation MDPH, certificat médical attestant des besoins de l'enfant et la validation de la demande par l'Assistante Sociale.

Au-delà de 20 ans de l'enfant, une attestation d'un établissement éducatif. Attribué une fois dans l'année, son montant est défini à 250€ pour un taux inférieur à 50% et à 500€ pour un taux égal ou supérieur à 50%. Un reçu de paiement sera signé par l'adhérent lors de la remise du chèque.

Après débat, le résultat des votes est le suivant :

Article 5 : adopté à l'unanimité

Article 9 : adopté à l'unanimité

Budget prévisionnel

Monsieur SALAS-GORDO, reprend la parole pour donner lecture du budget prévisionnel 2015. Il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Budget prévisionnel

Le Président reprend la parole pour mettre au vote l'augmentation des tarifs prestations de 1%. Elle est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Question diverses

Néant

La séance est levée à 16 H 30.

P/Le Conseil d'Administration

Christian FABRE

Président

